

Les outils de la prévention

Pour réduire les risques et être prêt en cas d'incendie



Aucune entreprise n'est à l'abri d'un incendie. L'imprimerie est un secteur particulièrement à risque puisqu'on y utilise principalement des produits combustibles : papier, encres à base d'alcool, solvants. Une bonne gestion de la prévention incendie permet d'assurer la sécurité des personnes tout comme celle des installations.

Au Québec, le *Règlement sur la santé et la sécurité du travail* requiert que chaque établissement ait un plan d'évacuation en cas d'urgence. D'autres lois sont aussi applicables. La *Loi sur la sécurité incendie* et la *Loi sur la sécurité civile* exigent des entreprises qu'elles veillent à supprimer ou réduire les risques d'incendie en faisant preuve de prudence et de prévoyance. La prévention incendie repose sur deux objectifs majeurs : supprimer les causes de déclenchement et assurer la sécurité des individus. Ce sont les travailleurs de votre entreprise qui sont les plus susceptibles de « sauver les meubles » en cas d'incendie; il est donc impératif de bien les informer et de les former à agir et à réagir en cas d'urgence.

Pourquoi instaurer un programme de prévention incendie?

- Protéger la vie des travailleurs
- Limiter les conséquences et les pertes lors d'un incendie
- Être en mesure de réagir tout en contrôlant la situation
- Faciliter l'intervention des secours externes
- Rencontrer les exigences des assureurs
- Baisser les primes d'assurance
- Se conformer à la législation en vigueur
- Avoir sur place les équipements fonctionnels pour parer à un incendie
- Établir une base pouvant servir à d'autres programmes
- Intéresser les travailleurs à la prévention

Décider

1

S'organiser

L'instauration d'un programme de prévention incendie nécessite d'abord une bonne connaissance des risques d'incendie reliés à vos opérations. L'évaluation des risques permet de réviser les moyens de prévention ou de contrôle en place et ainsi réduire la vulnérabilité de votre entreprise.

Principaux risques d'incendie en imprimerie			
Risques	Sources possibles	Moyens de prévention	Moyens de contrôle
inflammation par contact avec une flamme ou une forte chaleur	<ul style="list-style-type: none"> • solvants inflammables • papier • plastique • caoutchouc • bois • carton • poussières de métal • travaux de soudure 	<ul style="list-style-type: none"> • entreposage éloigné des sources d'inflammation ou de chaleur intense • absence de contact avec les sources d'inflammation • bonne tenue des lieux • gestion des travaux de soudure (permis de travail à chaud) • respect de la loi sur le tabac 	<ul style="list-style-type: none"> • extincteurs de classe ABC ou BC • gicleurs automatiques • boyaux d'incendie
ignition causée par de l'électricité statique ou une étincelle	<ul style="list-style-type: none"> • solvants inflammables • poussières de métal ou de papier en suspension dans l'air (ex. dépoussiéreur, déchiqueteur) 	<ul style="list-style-type: none"> • systèmes de mise à la terre • absence de contact avec des outils pouvant projeter des étincelles (permis de travail à chaud) • utilisation d'outils pare-étincelles pour ouvrir les barils de solvants • ventilation adéquate • système d'éclairage antidéflagrant pour le local des solvants 	<ul style="list-style-type: none"> • systèmes d'alarme reliés à des détecteurs de fumée et de chaleur • stations d'alarme manuelles • éclairage d'urgence • portes coupe-feu
inflammation spontanée causée par une auto-ignition	<ul style="list-style-type: none"> • guenilles souillées • solvant ayant une température d'auto-ignition très faible* 	<ul style="list-style-type: none"> • entreposage des guenilles souillées dans des récipients étanches approuvés à cet effet • utilisation des solvants sous leur température d'auto-ignition 	<ul style="list-style-type: none"> • sorties de secours dégagées • détecteurs de monoxyde de carbone (CO)
explosion	<ul style="list-style-type: none"> • fuite de gaz naturel • solvants inflammables • poussières de métal ou de papier en suspension dans l'air • cylindres de gaz comprimé contenant de l'oxygène, acétylène ou propane 	<ul style="list-style-type: none"> • protection de la tuyauterie de gaz • système de détection de fuite • entreposage des solvants dans un cabinet ou une salle approuvée • ventilation adéquate • systèmes de mise à la terre • absence de contact avec les sources d'inflammation • entreposage sécuritaire des cylindres de gaz comprimé 	<ul style="list-style-type: none"> • même que ci-dessus • prévoir la fermeture d'urgence de la vanne à gaz principale

* L'auto-ignition est la capacité qu'a une substance de s'enflammer spontanément sans contact avec une flamme. Consultez la fiche signalétique de vos produits chimiques pour connaître leur degré d'inflammabilité et les risques d'incendie.

Tous et chacun peuvent contribuer à assurer la gestion de la prévention incendie dans l'entreprise

La direction

- informe les autorités municipales et les assureurs des risques présents
- alloue les ressources nécessaires pour contrôler les risques d'incendie : sorties de secours, systèmes de gicleurs, extincteurs et boyaux, systèmes d'éclairage d'urgence, avertisseurs d'incendie, systèmes de communication, etc.
- désigne des responsables pour l'évacuation d'urgence, la formation et l'inspection des équipements d'urgence
- établit la procédure à suivre en cas d'incendie (ex. responsabilités, évacuation, consignes à suivre en cas de fausse alarme)
- planifie les exercices d'évacuation d'urgence (au minimum, une fois par année pour chaque quart de travail)

La supervision

Avec l'aide des membres de l'équipe d'urgence

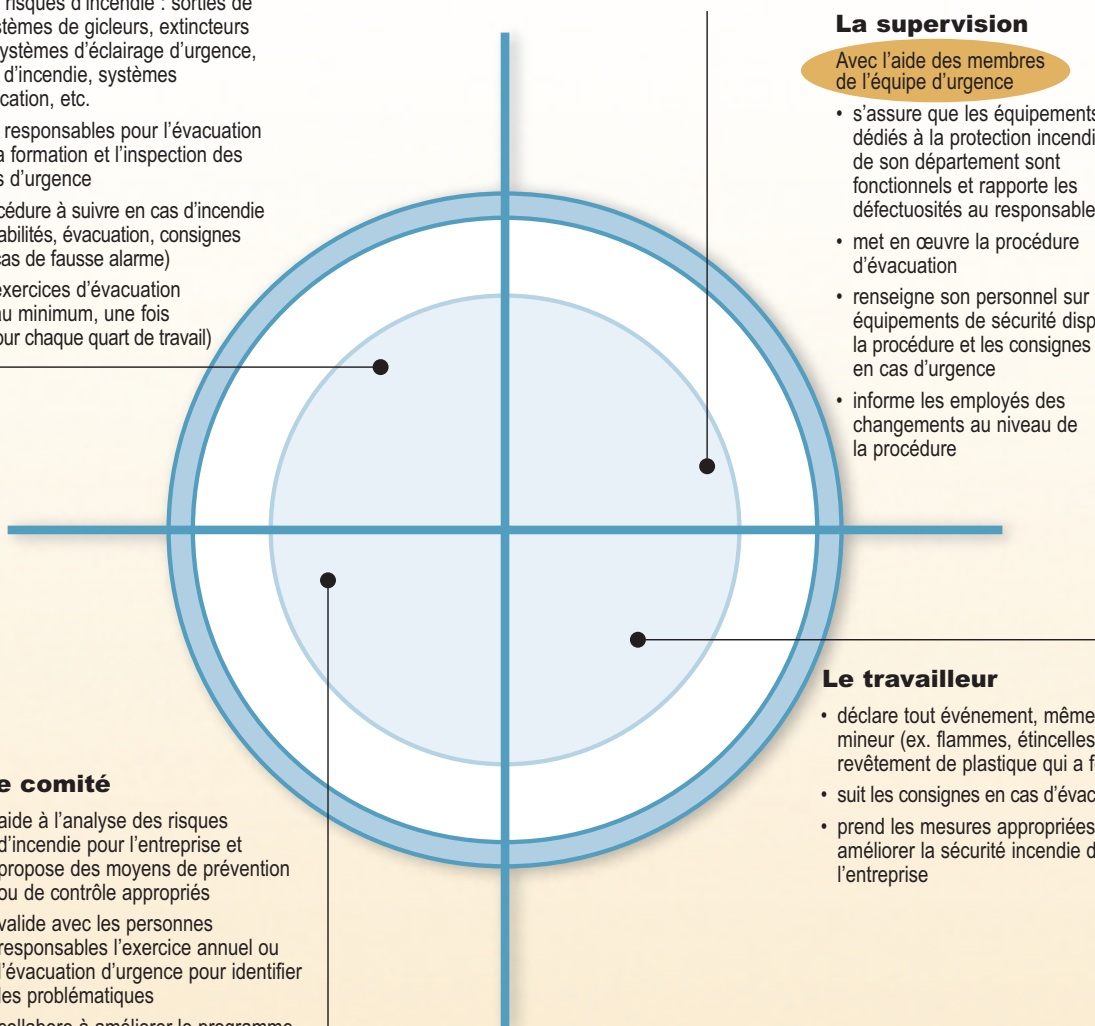
- s'assure que les équipements dédiés à la protection incendie de son département sont fonctionnels et rapporte les défauts au responsable
- met en œuvre la procédure d'évacuation
- renseigne son personnel sur les équipements de sécurité disponibles, la procédure et les consignes à suivre en cas d'urgence
- informe les employés des changements au niveau de la procédure

Le comité

- aide à l'analyse des risques d'incendie pour l'entreprise et propose des moyens de prévention ou de contrôle appropriés
- valide avec les personnes responsables l'exercice annuel ou l'évacuation d'urgence pour identifier les problématiques
- collabore à améliorer le programme de sécurité incendie de l'entreprise

Le travailleur

- déclare tout événement, même mineur (ex. flammes, étincelles, revêtement de plastique qui a fondu)
- suit les consignes en cas d'évacuation
- prend les mesures appropriées pour améliorer la sécurité incendie de l'entreprise



2 Agir

L'ASP imprimerie vous propose cinq étapes pour vous aider à élaborer votre plan d'action. Le service incendie de votre municipalité ainsi que votre assureur peuvent vous fournir de nombreux renseignements qui vous faciliteront la tâche. Vous pouvez aussi mobiliser vos secouristes dans l'équipe d'urgence pour jouer un rôle clé en cas d'évacuation.

1 Dresser l'inventaire des équipements et des fournitures requises pour gérer la sécurité incendie dans votre entreprise

Pour ce faire, vous devez :

- Identifier les risques d'incendie
- Valider les moyens de contrôle ou de prévention déjà en place
- Vérifier la conformité des équipements (en place ou à acquérir) auprès de votre assureur ou du service de prévention incendie de votre municipalité
- Identifier les équipements requis pour améliorer la sécurité incendie (ex. extincteurs, boyaux, enseignes lumineuses pour identifier les sorties, portes munies de barre de panique, cabinets de métal homologués pour entreposer les produits chimiques inflammables)
- Procéder aux achats

2 Localiser les équipements et l'affichage

Il faut s'assurer que :

- Les sorties sont en nombre suffisant, libres d'accès, ni verrouillées ni bloquées
- Tous les employés sont avisés de la localisation des stations d'alarme incendie et des extincteurs portatifs
- Les endroits où se retrouvent les extincteurs sont signalés de façon visible (ex. peindre en rouge les structures qui servent à accrocher les extincteurs)



3 Former une équipe pour gérer l'évacuation en cas d'urgence

- Choisir des personnes intéressées ayant le sens des responsabilités et dont la nature du travail assure une présence constante dans l'établissement
- Inclure dans la formation l'utilisation des équipements d'urgence, la fermeture du système de ventilation ou de la vanne à gaz naturel (si requis)
- Désigner des responsables pour inspecter les équipements dédiés à la sécurité incendie



4 Élaborer une procédure formelle

Cette procédure devra inclure :

- Les responsabilités des membres de l'équipe d'évacuation d'urgence et des travailleurs en cas d'alerte incendie; prévoyez des dispositions particulières pour les visiteurs ou si vous avez des travailleurs handicapés
- Un calendrier pour l'inspection des équipements dédiés à la sécurité incendie
- Les systèmes de communication pour donner l'alerte (ex. alarme, intercom, téléphone cellulaire)
- Un formulaire pour faire un rapport à la suite d'une évacuation d'urgence



5 Communiquer le programme

- Former les membres de l'équipe d'urgence à la procédure d'évacuation
- Afficher les noms des membres de l'équipe d'urgence ainsi que les instructions à suivre en cas d'incendie dans chaque département
- Communiquer la procédure aux employés (réguliers et temporaires) et inclure cette information dans le programme d'accueil des nouveaux employés
- Procéder à un exercice d'évacuation d'urgence pour valider la procédure et la corriger le cas échéant

3 Évaluer

Une bonne façon d'évaluer la performance de votre programme est d'effectuer un exercice d'évacuation. Et c'est surtout le meilleur moyen pour vérifier votre efficacité à rejoindre tout le personnel, rapidement, en situation d'urgence. Vous pouvez tout de même vérifier si l'organisation en place est complète et fonctionnelle en complétant la grille ci-dessous.

Mesurez l'efficacité de votre programme de prévention incendie.	Nombre de points	
	OUI	NON
1 Vous avez identifié dans votre milieu de travail tous les risques susceptibles de produire un incendie (ex. raccords électriques défectueux, solvants ou gaz inflammables).	5	0
2 Vous avez un plan du lieu de travail qui indique les voies d'évacuation jusqu'aux issues de secours pour tous les employés ainsi que les zones à risque (ex. entrepôt de matières dangereuses).	10	0
3 Vous avez des points de rassemblement prédéterminés, incluant un lieu de rassemblement alternatif advenant le cas où l'urgence ne vous permet pas d'utiliser le lieu préétabli.	5	0
4 Vous avez affiché les noms des responsables de l'évacuation d'urgence, les instructions à suivre en cas d'incendie dans chaque département et identifié les issues de secours.	5	0
5 Vous effectuez un exercice d'évacuation annuel pour chaque quart de travail.	10	0
6 La portée de vos systèmes de communication a été vérifiée pour s'assurer que tous entendent l'alarme d'évacuation en cas d'urgence.	5	0
7 La procédure d'évacuation est révisée annuellement.	5	0
8 Les responsabilités sont assignées pour : communiquer avec les secours externes, faire le décompte des travailleurs, accueillir les secours externes, autoriser le retour dans le lieu de travail.	10	0
9 Vous avez la liste complète de l'équipement d'urgence disponible dans votre entreprise : le choix, la quantité et l'emplacement des équipements sont appropriés.	5	0
10 Les membres de l'équipe d'urgence sont formés pour utiliser l'équipement (ex. boyaux, extincteurs).	10	0
11 Les équipements sont inspectés selon un calendrier préétabli et remplacés au besoin.	5	0
12 Les travaux générant de la chaleur ou des étincelles dans les zones à risque d'incendie sont gérés pour s'assurer d'avoir les moyens de prévention ou de contrôle en place (ex. permis de travail).	5	0
13 Tous les employés sont formés sur la procédure d'évacuation ainsi que sur l'utilisation de l'extincteur.	10	0
14 La procédure d'évacuation d'urgence fait partie du programme d'accueil des nouveaux employés.	5	0
15 Votre procédure tient compte des personnes qui travaillent dans les endroits isolés, de celles handicapées ou des visiteurs.	5	0

Total des points obtenus : _____

Interprétation des résultats

80 et plus

Bravo ! Vous êtes bien organisés. Vous pourriez envisager d'améliorer progressivement votre programme en planifiant, au-delà du risque d'incendie, des mesures d'urgence pour les risques suivants : les déversements de produits chimiques, l'appel à la bombe ou la panne de courant.

60 à 80

Bien ! La sécurité incendie est importante pour vous. Vous pouvez quand même améliorer l'organisation de votre programme.

Moins de 60

Oups ! Votre programme a besoin d'être amélioré. Discutez avec les responsables des améliorations à apporter. Vous pouvez aussi bénéficier de l'aide d'un conseiller de l'ASP imprimerie pour vous guider.

Références utiles...

Documents offerts par l'ASP imprimerie :

- Fiche d'inspection incendie
- Procédure suggérée Évacuation en cas d'urgence

Loi sur la santé et sécurité du travail et son Règlement (RSST)

Norme NFPA 30 : Code des liquides inflammables et combustibles

Norme NFPA 30B : Code for the manufacture and storage of aerosol products

Norme NFPA 10 : Norme concernant les extincteurs d'incendie portatifs

Code d'installation du gaz naturel et du propane CAN/CGA-B149.1 M2000

Code national de prévention incendie, 1995

Fiches signalétiques de vos produits

Le rôle de l'ASP imprimerie

est de soutenir les employés et les travailleurs qui œuvrent dans les entreprises du secteur *imprimerie et activités connexes* dans la mise en place de moyens et d'activités de prévention. C'est dans ce cadre que cette fiche vous est proposée. Ce document est inspiré des règles, normes et lois en vigueur ainsi que des bonnes pratiques observées dans les entreprises du secteur. Le générique masculin est utilisé sans discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.

Bien que cette fiche ait été élaborée à partir de sources reconnues comme fiables et crédibles, l'ASP imprimerie, ses administrateurs et son personnel n'assument aucune responsabilité des conséquences de toute décision prise conformément à l'information contenue dans le présent document, ou de toute erreur ou omission.

Remerciements

L'ASP imprimerie tient à souligner la contribution de tous les membres de son équipe à la réalisation de cette fiche. L'ASP imprimerie remercie également les représentants des entreprises, employeurs et travailleurs suivants qui ont évalué cette fiche :

Daniel Ménard – Imprimerie d'Arthabaska
Gilbert Rolland – Quebecor World Bromont
André Guérin – Transcontinental - Transmag
Michel Lemire – Transcontinental - Transmag
Marc Forest – Transcontinental - Saint-Hyacinthe

Rédaction

Nathalie Laurenzi

Graphisme **prétexte**communications

Impression

Au Point - Reprotech

Production

Association paritaire de santé et de sécurité du travail,
secteur *imprimerie et activités connexes*

7450, boul. des Galeries-d'Anjou, bureau 450, Anjou (Québec) H1M 3M3
Téléphone : (514) 355-8282 • Télécopieur : (514) 355-6818
www.aspimprimerie.qc.ca

Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec 2008
Dépôt légal - Bibliothèque et Archives Canada 2008
ISBN 2-9805006-6-6